



ARRÊTE TEMPORAIRE N°114/2023 **CIRCULATION ALTERNEE**

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2112-2,

Considérant la demande de l'entreprise FIBRE 31 – ENSIO et ses sous-traitants, domiciliée 25 av Gaspard Coriolis, bâtiment A 31100 Toulouse représentée par Mme Carvalho en date du 13 octobre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation située en agglomération sur la commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation sera alternée manuellement et/ou par feux tricolores sur la commune située en agglomération, basculement de circulation sur chaussée opposée, suppression d'une voie, du 24 octobre 2023 au 23 octobre 2024 de 8h00 à 18h00 pour des travaux de passage de fibre optique (passage câbles aériens ou souterrains, rehausses de chambres et réparations de conduites, remplacement et implantations d'appuis).

Article 2: Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le demandeur et l'accès aux propriétés riveraines demeurera assuré.

Article 3: Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux par le demandeur, afin de permettre l'application des dispositions prises.

Article 4: Durant toute la durée des travaux, les titulaires s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise au bénéficiaire pour attribution, au Conseil Départemental, à la C3G, à TISSEO, aux Pompiers pour information et mesures à prendre, à la Gendarmerie de CASTELGINEST et à la Police Municipale, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAPEYROUSE-FOSSAT, le 24 octobre 2023

**LE MAIRE,
Corinne GONZALEZ**

